

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 11 NOVEMBRE 2008 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- FRANÇOISE AUCLAIR, municipalité de Lac-Frontière
- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- CARL DUBÉ, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- YVES LAFLAMME, représentant de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Nancy Labrecque, directrice générale, Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Madame Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

**2008-11-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 11 novembre 2008 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 21 octobre 2008
4. RENCONTRE
  - 4.1 Rencontre avec Mme Mélanie Nadeau – Pôle Sud en forme et en santé
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Locaux
    - 5.1.1 Emprunt au fonds de roulement - Résolution
    - 5.1.2 Contrat d'acquisition d'un bâtiment
  - 5.2 Gestion des boues de fosses septiques – Compte-rendu
    - 5.2.1 Résultats suite à la deuxième visite
    - 5.2.2 Tarif pour les deux prochaines années
  - 5.3 Chemin de fer Québec Central
  - 5.4 Budget 2009
  - 5.5 Fortissimus – Suivi

- 5.6 Évaluation
  - 5.6.1 Engagement
  - 5.6.2 Contrat temporaire pour ICI
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Stratégie de développement touristique
  - 6.2 Projet de la Côte-du-Sud
  - 6.3 Plan d'action de la ZIP pour le Saint-Laurent dans Montmagny-L'Islet
  - 6.4 Parc linéaire Monk
  - 6.5 Pacte rural
    - 6.5.1 Presbytère de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
    - 6.5.2 Sainte-Euphémie
    - 6.5.3 Ville de Montmagny - École internationale de musique
    - 6.5.4 100 000 \$ versé au CLD pour Fortissimus
  - 6.6 Modification de la réglementation d'urbanisme
  - 6.7 Service d'inspection intermunicipale en urbanisme
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes d'octobre 2008
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 6 novembre 2008
  - 8.3 État des revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2008
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**3.1 SESSION DU 21 OCTOBRE 2008**

**2008-11-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER  
 APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 21 octobre 2008 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**4. RENCONTRE**  
**4.1 RENCONTRE AVEC MME MÉLANIE NADEAU - PÔLE SUD EN FORME ET EN SANTÉ**

**5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**  
**5.1 LOCAUX**

**5.1.1 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - RÉSOLUTION**

Le projet de contrat de vente étant toujours en processus de révision de la part d'Active Media, cet item est reporté à la rencontre du 26 novembre 2008.

**5.1.2 CONTRAT D'ACQUISITION D'UN BÂTIMENT**

Le projet de contrat de vente étant toujours en processus de révision de la part d'Active Media, cet item est reporté à la rencontre du 26 novembre 2008.

## **5.2 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES - COMPTE-RENDU**

### **5.2.1 RÉSULTATS SUITE À LA DEUXIÈME VISITE**

Une compilation partielle est déposée. On parle d'un taux de vidange se situant à près de 82 %. Un décompte final suivra sous peu pour faire le bilan de l'an 1 et de l'an 2 également.

### **5.2.2 TARIF POUR LES DEUX PROCHAINES ANNÉES**

Tel que déjà mentionné lors de l'implantation du service, aucun historique n'existait concernant la vidange des fosses. Trois constats ont été faits suite à l'implantation du service après les deux premières années :

- le taux de vidange est supérieur à celui estimé (on l'estimait à environ 50 % alors que le réel a été d'environ 82 %);
- la vidange des installations saisonnières a été faite pendant les deux premières années, alors que la contribution de cette catégorie est perçue sur quatre années;
- le changement d'entrepreneur suite à la faillite du premier a fait en sorte que le coût de vidange a augmenté et est passé de 140 \$ à 155 \$, plus les taxes applicables, la fosse en 2008. Une majoration est également estimée pour 2009 (car il y a un mécanisme d'ajustement en fonction de l'IPC et du prix de l'essence), tel que convenu lors de la signature du contrat.

Il est donc certain qu'une révision du tarif s'impose pour les années 2009 et 2010 afin de récupérer le manque à gagner suite au constat effectué. Ce nouveau tarif sera donc révisé dans le cadre du processus budgétaire pour l'année 2009.

## **5.3 CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL**

Une rencontre organisée par la CRÉ de Chaudière-Appalaches et la CRÉ de l'Estrie a eu lieu le 11 novembre dernier en après-midi à Thetford Mines où les MRC, CLD et autres partenaires ayant un intérêt dans le dossier du chemin de fer Québec Central étaient représentés.

De plus, des représentants du MTQ étaient également présents à cette rencontre et ils ont fait un compte-rendu des propositions reçues suite à l'appel d'intérêts qui s'est terminé le 21 octobre dernier. De plus, le ministère a clairement mentionné qu'il était important de maintenir des alternatives de transport de même que d'avoir une vision qui correspond aux objectifs du ministère en matière de transport de marchandises. Le ministère souligne qu'il poursuit l'étude des appels d'intérêts reçus en vue d'établir un appel d'offres pour l'exploitation, compte tenu que le ministère est propriétaire de l'infrastructure et que la réhabilitation sera réalisée par lui.

Pour la région, il a été convenu qu'un comité de liaison ainsi qu'un comité de commercialisation soient créés. La MRC participera au comité de liaison, alors que le CLD travaillera au comité de commercialisation.

## **5.4 BUDGET 2009**

Le comité de travail a tenu une première réunion de travail le mardi 4 novembre dernier et une deuxième réunion de travail du comité a eu lieu le 10 novembre dernier. Le conseil a également tenu une session de travail sur le projet en vue de son adoption lors de la session du 26 novembre prochain.

## 5.5 FORTISSIMUS - SUIVI

- CONSIDÉRANT qu'une première réunion de démarrage a eu lieu en sous-comité;
- CONSIDÉRANT qu'une deuxième rencontre aura lieu sous peu avec le conseil d'administration et que le modèle de fonctionnement retenu est le travail par cellule de compétence tel :
  - o les communications sont la porte d'entrée pour toutes les demandes d'informations, l'image (site web, conférence, etc.) et les commandites (avec M. Carl Talbot);
  - o la SDEM est responsable de la comptabilité (avec le CLD pour les suivis trimestriels);
  - o les Arts de la scène de la billetterie, du son et du projet de spectacle;
  - o la secrétaire de la SDEM du secrétariat du conseil d'administration;
  - o l'équipe technique (Carl Dubé, Paul Ohl et Michaël) de la compétition (athlètes, épreuves, etc.);
  - o etc.
- CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire que la MRC de Montmagny autorise un élu et la directrice générale à siéger sur le conseil d'administration élargi de l'organisme sans but lucratif;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC demande qu'un suivi soit fait régulièrement aux sessions de conseils sur l'état d'avancement du dossier;

**2008-11-03**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ  
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le préfet, M. Marcel Catellier, et la directrice générale soient les personnes déléguées sur le Conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif « Mondial de force Louis Cyr ».

**ADOPTÉ**

## 5.6 ÉVALUATION

### 5.6.1 ENGAGEMENT

- CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un technicien en évaluation pour compléter l'équipe composée de trois personnes;
- CONSIDÉRANT qu'au terme des entrevues réalisées suite à la parution d'une offre d'emploi, le comité de sélection recommande l'engagement probatoire de M. Marie-Jean Pellerin.

**2008-11-04**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE** procéder à l'embauche probatoire de M. Marie-Jean Pellerin à compter du 24 novembre 2008 et ce, jusqu'au 10 mars 2009.

**QUE** les conditions d'emploi soient établies d'après la Politique relative aux conditions de travail des employés et confirmées dans une lettre à lui être transmise.

**DE** procéder à une réévaluation de cet employé le 5 mars 2009, afin de déterminer s'il acquiert un statut d'emploi permanent pour une recommandation au conseil le 10 mars 2009.

**ADOPTÉ**

#### 5.6.2 CONTRAT TEMPORAIRE POUR ICI

- CONSIDÉRANT que du retard est constaté au niveau de l'inspection pour les immeubles de type ICI;
- CONSIDÉRANT que ce retard s'explique par le volume, mais surtout par le fait que la ressource qui s'en occupe (technicien senior) a dû assumer des tâches de l'évaluateur pendant la période comprise entre décembre 2007 à environ avril 2008;
- CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission auprès de la firme Servitech a été demandée afin de traiter les dossiers urgents dont les délais doivent être respectés pour les porter au rôle d'évaluation de la Ville de Montmagny;

**2008-11-05**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise un contrat avec la firme Servitech pour la réalisation de dossiers d'inspection de type ICI dans la Ville de Montmagny pour une somme estimée à 10 000 \$, plus les taxes.

**ADOPTÉ**

## **6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **6.1 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Le coordonnateur présente le résultat des démarches réalisées conformément aux recommandations entérinées lors de la dernière réunion du conseil des maires.

**2008-11-06**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny entérine le projet de restructuration du développement touristique présenté par le coordonnateur à l'aménagement qui a pour objet :

- de créer deux zones touristiques sur le territoire ainsi que des liens entre celles-ci;
- de créer une nouvelle synergie au sein des municipalités et des attraits dans la partie nord du territoire;
- de maintenir la synergie actuelle dans la section Appalaches et de s'assurer de la qualité, du développement et de la promotion des produits touristiques;

- de formuler une nouvelle représentation au sein des conseils d'administration;
- de déterminer des contributions locales aux deux organismes d'accueil, de promotion et de développement touristique;
- de prévoir un partenariat financier provenant du budget des projets régionaux de la MRC : 87 000 \$, du Pacte rural : 108 333 \$, de divers fonds du CLD : 26 000 \$, du budget du programme de diversification : 40 000 \$, des 14 municipalités : 247 500 \$, de l'entreprise privée et d'autres sources de revenus : 190 767 \$.

**ADOPTÉ**

## **6.2 PROJET DE LA CÔTE-DU-SUD**

Lors de la dernière réunion, le Conseil de la MRC a accepté de réserver, dans le cadre de la stratégie de développement touristique, un budget de 8 333 \$ dans le budget du Pacte rural régional pour la réalisation du projet de commercialisation de la Côte-du-Sud et ce, à condition que les deux autres MRC soient favorables au projet et que Développement économique Canada accepte le projet pour un financement de 75 000 \$ par année sur au moins deux ans. À la lumière des discussions faites lors de la rencontre des trois MRC en compagnie de l'ATR, au moins deux MRC sont favorables au projet (Montmagny et L'Islet) et une MRC est indécise (Bellechasse).

À ce moment, les préfets ont convenu d'obtenir une résolution de leur conseil afin de permettre le dépôt du projet à DEC et pour confirmer l'engagement de chacune des MRC à financer 8 333 \$ au projet pendant deux années.

**2008-11-07**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR  
 APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny confirme son intention de participer au projet de concertation des intervenants touristiques et de commercialisation de la Côte-du-Sud regroupant le territoire des MRC de Montmagny, L'Islet et Bellechasse.

**QUE** la MRC de Montmagny confirme son intention de participer financièrement à ce projet sur la base de 8 333 \$/année pendant deux ans.

**QUE** la MRC autorise M. Marcel Catellier et la directrice générale à signer les documents et protocoles nécessaires à la réalisation du projet déposé à Développement économique Canada.

**ADOPTÉ**

## **6.3 PLAN D'ACTION DE LA ZIP POUR LE SAINT-LAURENT DANS MONTMAGNY-L'ISLET**

La ZIP propose aux MRC de Montmagny et de L'Islet de déposer un projet à interactions communautaires, soit un projet sur deux ans de gestion intégrée de la zone côtière du Saint-Laurent. Un tel projet a été réalisé pour l'Île-aux-Coudres et le résultat a été très apprécié par les communautés concernées.

La réalisation de ce projet exige de la part des MRC de mettre à la disponibilité de la ZIP une ressource contact pour la tenue des consultations organisées et tenues par la ZIP, de procéder à la fourniture de données géomatiques ainsi que de l'implication d'un agent de développement (ex. : agent de développement de l'Office du tourisme).

Le coordonnateur à l'aménagement recommande d'appuyer ce projet qui facilitera la réalisation de la stratégie de développement touristique pour la côte et l'archipel.

**2008-11-08**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU  
APPUYÉ PAR: M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'APPUYER** le projet de gestion intégrée déposé par la ZIP du Sud de l'Estuaire concernant la zone côtière du Saint-Laurent pour les MRC de Montmagny et de L'Islet.

**DE** confirmer l'implication de la MRC d'une valeur inscrite au projet de 7 150 \$ (ressources humaines, fournitures de données, agents de développement) et de collaborer avec la ZIP dans sa recherche de financement pour l'ensemble du projet de mise en valeur.

**ADOPTÉ**

#### **6.4 PARC LINÉAIRE MONK**

La Société du Parc linéaire Monk a commandé des documents pour réaliser une demande de soumissions pour l'aménagement de l'emprise Monk. Des propositions de soumissions détaillées seront produites avec possibilité de retrait de travaux.

Une subvention de la CRÉ a été autorisée pour ce projet et les trois MRC pourront profiter d'une aide financière au prorata des coûts de travaux réalisés sur leur territoire.

Une somme de 40 000 \$ avait été avancée dans le cadre du budget du Pacte rural pour réaliser ce projet.

Des décisions devront être prises par chacune des MRC suite à la réception des offres de services. La priorité devrait être accordée au nivellement de la surface de roulement.

#### **6.5 PACTE RURAL**

Trois projets locaux seront recommandés par le Comité de suivi du Pacte rural.

##### **6.5.1 PRESBYTÈRE DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**

**2008-11-09**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QU'UNE** subvention de 20 000 \$ du budget du Pacte rural pour un projet total de 365 000 \$ soit accordée à la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour le recyclage et la mise en valeur du presbytère afin d'y créer des espaces de logement et un bureau au cœur du site institutionnel du village.

**ADOPTÉ**

##### **6.5.2 SAINTE-EUPHÉMIE**

**2008-11-10**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ  
APPUYÉ PAR: M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QU'UNE** subvention de 10 589 \$ du budget du Pacte rural pour un projet total de 14 899 \$ soit accordée à la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud pour l'ajout de services et d'équipements au centre de mise en forme « Le Sud Riverain ».

**ADOPTÉ**

6.5.3 VILLE DE MONTMAGNY - ÉCOLE INTERNATIONALE DE MUSIQUE

**2008-11-11**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR: M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QU'UNE** subvention de 11 750 \$ pour un projet total de 33 500 \$ du budget du fonds d'administration et d'animation du Pacte rural soit accordée à l'organisme « Carrefour mondial de l'accordéon » pour la mise en place d'une école internationale de musique à Montmagny.

**ADOPTÉ**

6.5.4 100 000 \$ VERSÉ AU CLD POUR FORTISSIMUS

**2008-11-12**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR: M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QU'**en suivi de la résolution **2008-10-08**, une somme de 100 000 \$ du Pacte rural soit réservée et accordée pour le projet Fortissimus dans le cadre du fonds de soutien temporaire pour le développement et la consolidation d'événements à caractère international.

**QUE** la MRC de Montmagny mandate le CLD pour assurer le suivi de la gestion du fonds de soutien et notamment l'aide temporaire accordée à Fortissimus.

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à déboursier une somme de 100 000 \$ au CLD, pour consentir à une aide financière à l'organisme « Mondial de force Louis Cyr » conformément à la Politique du fonds de soutien temporaire pour le développement et la consolidation d'événements à caractère international.

**ADOPTÉ**

## **6.6 MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Aucun projet déposé en date de l'envoi des documents.

## **6.7 SERVICE D'INSPECTION INTERMUNICIPALE EN URBANISME**

La municipalité de Lac-Frontière demande à la MRC de lui offrir le service d'inspection en urbanisme en 2009.

Mme Valérie Gagné pourrait être affectée à cette tâche. Si la MRC accepte d'offrir le service à la municipalité de Lac-Frontière, il faudra que cette



municipalité adhère à l'entente et qu'elle nomme Mme Gagné à titre d'inspecteur municipal pour l'application de la réglementation d'urbanisme.

**2008-11-13**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte l'ajout de la municipalité de Lac-Frontière à l'entente intermunicipale de service d'inspection en urbanisme;

**QUE** l'ajout de cette municipalité fasse l'objet d'une réorganisation du service d'inspection intermunicipale discutée entre les partenaires de l'entente;

**QUE** le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer les documents et protocoles nécessaires à cette modification.

**ADOPTÉ**

**7. CORRESPONDANCE**

N/A

**8. FINANCES**

**8.1 COMPTES D'OCTOBRE 2008**

**2008-11-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

<b>N° chèque</b>	<b>Montant</b>	<b>Nom Du Fournisseur</b>
C800783	189,02	Bossé, Rosario
C800784	2975,08	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C800785	2133,58	Bureautique Côte-Sud Enr.
C800786	338,63	Luc Dupuis, Service d'entretien paysager
C800787	250,00	Corriveau, Henriette
C800788	220,00	Les Gourmandises de Nicole
C800789	10000,00	Réjeanne Vallière & 9094-9330 Québec Inc.
C800790	66,60	Artisan de la pierre
C800791	110,00	Verger Pierre Jeffrey
C800792	137,50	Épicerie Couillard
C800793	150,00	Papill'art
I900658	106,64	Labrecque, Nancy
I900659	169,91	Pilote, Nicolas
I900660	8,60	Franck, Alain
I900661	20,64	Roy, Julie
I900662	119,11	Gagné, Valérie
I900663	17,20	Talbot-Lachance, Josie
I900664	84,71	Fortier, Dominique
I900665	58,48	Lapierre, André
I900666	342,18	Racine, Daniel

I900667	120,00	Pilote, Nicolas
I900668	43,43	Franck, Alain
I900669	138,02	Lapierre, André
I900670	422,26	Déplacements Conseil des maires
I900671	112,26	Gagné, Valérie
I900672	35,26	Talbot-Lachance, Josie
I900673	109,55	Fortier, Dominique
I900674	41,15	Blais, Gaétan
I900675	99,01	Pilote, Nicolas
I900676	359,64	Franck, Alain
I900677	96,37	Lapierre, André
I900678	27,52	Roy, Julie
I900679	108,24	Gagné, Valérie
I900680	161,12	Talbot-Lachance, Josie
I900681	158,22	Fortier, Dominique
I900682	35,26	Mercier, Chantal
<b>Total</b>	<b>19 565,19 \$</b>	

**QUE** la liste des comptes à payer d'octobre 2008 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 19 565,19 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

#### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 6 NOVEMBRE 2008**

Un état des revenus et dépenses au 6 novembre 2008 est déposé.

#### **8.3 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008**

Une première évaluation des revenus et dépenses au 31 décembre 2008 est déposée au Conseil de la MRC. Un surplus est estimé et attendu, mais une deuxième validation sera faite pour la session du budget 2009 qui est prévue le 26 novembre prochain.

#### **9. RAPPORT DES COMITÉS**

N/A

#### **10. VARIA OUVERT**

N/A

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2008-11-15**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 21h30.

**ADOPTÉ**

---

Marcel Catellier, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. générale

